

RésoLv'

Quels sont les objectifs de l'action ?

Un accompagnement bref et ciblé, pour permettre à la personne accompagnée de **sortir des situations bloquées qui lui prennent beaucoup d'énergie et freinent son employabilité** et pour lesquelles différentes tentatives de solution sont restées sans effet.

10 entretiens maximum espacés de 2 à 4 semaines pour **lever un ou plusieurs freins périphériques à l'emploi** et permettre ensuite au conseiller ou à la conseillère prescriptrice de reprendre la main pour la réussite de l'accompagnement.

Notre équipe s'appuie sur de **l'approche systémique de l'école de Palo Alto** ; une approche qui s'intéresse aux interactions entre les différents éléments (personnels et / ou professionnels) d'un système donné (l'individu, sa famille, son entourage, son environnement, etc.).

Intervenir avec l'approche systémique de l'école de Palo Alto, c'est aider un individu à résoudre un problème, lui permettre de développer de nouvelles compétences relationnelles et d'interaction avec son environnement, l'encourager à se positionner et à faire de nouveaux choix en connaissance de cause.

Pour qui ?

Demandeur et demandeuse d'emploi :

- Engagés dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi de droit commun, IED, IER, etc. et disposant d'un référent.
- Résidant sur la Métropole de Lyon

Quelles sont les modalités d'orientation ?

L'orientation peut se faire à l'initiative du conseiller référent ou du candidat lui-même.

- Le conseiller ou la conseillère référente est invitée à compléter une demande d'orientation sur : www.elantiel.com/resolv.
- Le candidat ou la candidate, pour sa part prend contact par mail à resolv@elantiel.com

Toute orientation fait systématiquement l'objet de l'établissement d'une fiche de liaison.

Il s'agit d'établir un accord explicite sur les objectifs / attentes du conseiller ou de la conseillère prescriptrice et de recueillir les informations sur le contexte du candidat ou de la candidate et ce qui a été mis en œuvre pour l'aider le cas échéant.

Dans le cas où le candidat ou la candidate est à l'initiative de la demande, il ou elle peut choisir que sa problématique reste confidentielle et ne soit évoquée qu'avec l'intervenant ou intervenante RESOLV'. Cependant, **son conseiller ou sa conseillère reste prescripteur** dans le sens où il ou elle donne son accord de principe pour l'action et qu'il ou elle est tenue au courant de la progression, du retour du bénéficiaire dans l'accompagnement initial et des éventuelles conséquences de l'action sur l'accompagnement à l'emploi.

Si les critères d'éligibilité sont respectés et les objectifs de la candidature en adéquation avec l'action RESOLV', l'accompagnement démarre.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Rencontre initiale (entretien 1h) :

Cet entretien a lieu entre la personne accompagnée et l'intervenant ou l'intervenante RESOLV' :

- La personne orientée réalise une exposition générale de la problématique et de ce qu'elle a mis en place, elle et/ou son entourage, pour y répondre.
- L'intervenant ou l'intervenante RESOLV' expose les modalités de l'action et questionne la situation qui pose problème.
- Il s'agit d'établir un accord explicite sur les objectifs / attentes de la personne qui souhaite participer à l'action.

L'intervenant ou intervenante aide à la définition d'axes de travail et d'indicateurs d'évaluation et à la construction des objectifs avec la personne accompagnée.

Cette étape très stratégique de questionnement peut dans certains cas suffire. Le plus souvent, l'accompagnement se poursuivra jusqu'à 8 séances.

Séances suivantes (maximum 8 entretiens de 45 min) :

Les séances sont réalisées toutes les 2 à 4 semaines de façon à permettre à la personne accompagnée de mettre en place des expériences, des stratégies, des techniques. En effet, entre chaque séance, il est proposé à la personne accompagnée de réaliser des tâches de réflexion, d'observation et/ou d'action pour lui permettre de modifier sa perception de la situation ou au contraire de la renforcer.

Ces séances se déroulent comme suit :

- Construction de la problématique et élaboration des objectifs

Questionnement selon l'approche interactionnelle et stratégique : vision de la situation, descriptif des relations avec l'entourage (professionnel ou personnel), objectivation du changement, compréhension du fonctionnement des systèmes. Repérage des rituels relationnels, des tentatives de solution déployées par rapport aux situations à changer. Définition des axes de travail et premières tâches de réflexion, d'observation et/ou d'action.

- Mise en œuvre des stratégies

La personne accompagnée se voit proposer de faire des expériences correctrices dans ses relations en prenant en compte les éléments qui caractérisent ses systèmes d'appartenance (limites, marges de manœuvre).

Traitement de ces expériences (nouvelles postures) et de leurs plus-values.

L'intervenant ou intervenante s'adapte à son interlocuteur ou son interlocutrice et les tâches proposées tiennent compte de ses capacités.

- Consolidation des changements

Un changement ne devient capitalisable que s'il est consolidé. Pour adopter durablement de nouveaux comportements et de nouvelles postures, la personne accompagnée doit avoir pris conscience de la manière dont elle peut s'y prendre pour maintenir le changement obtenu.

Entretien de bilan (1h) :

Il s'agit d'un dernier rendez-vous entre la personne accompagnée et l'intervenant ou intervenante RESOLV', à l'issue duquel un retour est fait au référent prescripteur ou à la référente prescriptrice pour :

- Mise en exergue des évolutions et des résultats positifs sur la situation
- Perspectives pour le retour à l'accompagnement vers l'emploi

Trois mois après la fin du suivi, le ou la référente est contactée par l'intervenant ou intervenante RESOLV' afin de savoir si la dynamique impulsée a eu un impact sur le suivi.

Une pratique supervisée

Les intervenants et intervenantes RESOLV' ont toutes et tous suivi une formation certifiante à l'approche interactionnelle et stratégique, dite approche systémique de l'école de Palo Alto, délivrée par Elantiel. Ils et elles sont par ailleurs supervisés par l'un de nos formateurs ou formatrices expertes en approche systémique.

Conçue comme un observatoire, l'action RESOLV' permettra par ailleurs de recueillir des données chiffrées sur les freins périphériques à l'emploi qui seront présentées lors du bilan annuel de l'action. La Métropole du Grand Lyon finance cette action dans le cadre du déploiement de pistes d'action autour de la santé mentale.

Pour nous contacter, une seule adresse : resolv@elantiel.com